

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 18 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 PP 19 Accord-cadre pour le transport des personnels de la préfecture de police en situation de handicap - Approbation de l'opération et des pièces administratives - Signature.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 03 avril 2017, par lequel le Préfet de police soumet à son approbation les modalités d'attribution de l'accord-cadre relatif au transport des personnels de la Préfecture de police en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'avis favorable émis par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris lors de sa séance du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3e commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe de l'opération et les pièces administratives (RC, CCP et AE) du marché public relatif au transport des personnels de la Préfecture de police en situation de handicap.

Article 2 : L'accord-cadre concernant le transport des personnels de la préfecture de police en situation de handicap est attribué à la société EPILOBE, pour un montant minimum de 250 000 euros HT, soit 275 000 euros TTC.

Article 3 : Le Préfet de police est autorisé à signer le marché public susvisé.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget spécial de la Préfecture de police - exercices 2017 et suivants, section de fonctionnement, au chapitre 920, article 920-201, compte nature 6247.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO